



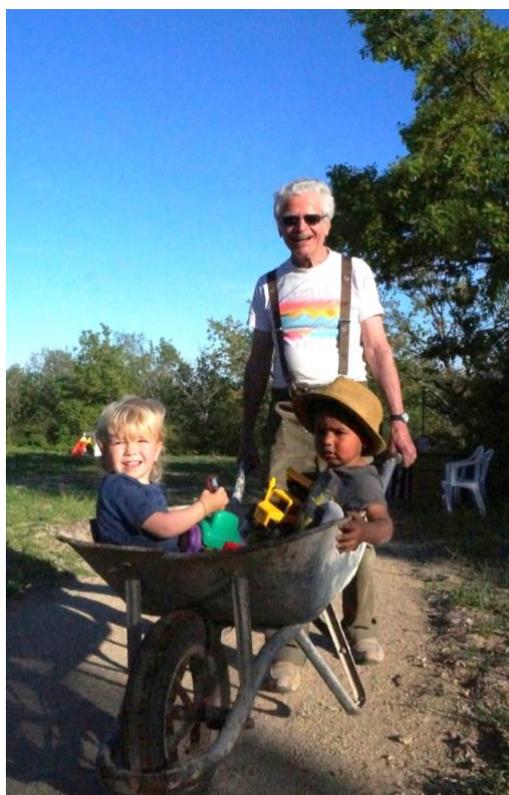
HABITAT
PARTICIPATIF
FRANCE



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Soutenir l'émergence de l'habitat participatif pour les seniors

L'habitat participatif est une idée simple : des particuliers se regroupent afin de concevoir, réaliser et gérer ensemble leurs logements, conçus pour répondre aux besoins d'écologie et de lien social, ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun.



Avec plus de 400 projets livrés en France (4000 logements environ) et 180 opérations en travaux, l'habitat participatif n'en est plus à ses balbutiements et constitue aujourd'hui **un nouveau modèle de production du logement, particulièrement adapté aux seniors**. L'enjeu n'y est cependant pas spécifiquement d'accompagner le grand âge et la perte d'autonomie, mais de permettre une vieillesse active et en bonne santé le plus longtemps possible.

Pour essayer de nouvelles initiatives et valoriser les apports de cette forme d'habitat pour les seniors, Habitat Participatif France (HPF) a proposé à Malakoff Humanis la mise en œuvre d'une action visant à faciliter l'émergence de nouveaux projets d'habitat participatif pour accompagner le vieillissement dans laquelle s'inscrit cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Deux types de soutien sont proposés à travers cet AMI :

Vous êtes un groupe d'habitants déjà constitué (projets bottom up). Cet AMI peut financer un accompagnement par un accompagnateur du RAHP (le réseau des accompagnateurs professionnels de l'habitat participatif) membre d'HPF (Habitat Participatif France). Il pourra vous aiguiller dans la structuration de votre projet sur différents axes : humain, financier, juridique, immobilier, partenarial... et vous aider à réaliser une charte du bien vieillir. L'aide financière destinée à cet accompagnement sera de **8000€ maximum**.

OU



HABITAT
PARTICIPATIF
FRANCE



Vous êtes une collectivité locale, un organisme HLM, ou une structure d'accompagnement en lien avec une collectivité ou un organisme HLM (projet top down). Cet AMI peut financer une étude de faisabilité, réalisée par un accompagnateur du RAHP destinée à clarifier les objectifs, dimensionner le projet, déterminer les moyens juridiques et financiers, réunir les partenaires indispensables et définir la méthodologie participative avant de constituer un groupe d'habitants intergénérationnel ou monogénérationnel senior. L'aide financière destinée à cet accompagnement sera de **5000€ maximum**.

PERIODE DE L'AMI : le dossier de candidature est à compléter sur le site HPF [ici](#) avant le **19 juin 2023** pour la première session, avant le **21 septembre 2023** pour la seconde session et avant le **23 novembre** pour la 3^{ème} session 2023. Pour toute information complémentaire, contacter Paola Hartpence, responsable du programme senior à HPF : paola.hartpence@habitatparticipatif-france.fr

Que peut apporter l'apporter l'habitat participatif aux personnes âgées ?

Conclusions du guide pratique « Vieillir en habitat participatif »

Être en sécurité et autonome

L'habitat participatif offre à la fois une sécurisation liée à un voisinage connu, vigilant et bienveillant, ainsi que l'autonomie propre à un habitat individuel.

Maintenir les liens sociaux

À travers le projet collectif de voisinage et les espaces partagés, l'habitat participatif développe une vie sociale de proximité et évite l'isolement des personnes vieillissantes.

Rester acteur

En habitat participatif, chaque personne, quel que soit son âge, choisit et agit sur son cadre de vie en participant à la conception puis au fonctionnement des lieux ainsi qu'à la vie du groupe.

Vivre dans un habitat adapté mais non standardisé

Les futurs usagers étant impliqués dès le début du projet, ils peuvent l'adapter à leurs besoins présents et anticiper collectivement des possibilités d'évolution liées à leur vieillissement afin d'éviter un départ brutal en établissement.

Partager des services

Au-delà des bons services entre voisins qui facilitent le quotidien, les habitants peuvent mutualiser des services professionnels liés à la perte d'autonomie. Cela permet de diminuer les coûts par rapport à une personne vivant en habitat individuel.